

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

**Non au retrait de 3,5 pour cent de surfaces agricoles supplémentaires
(lv. ct. 22.314)**

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Ziehli, Karel

Citations préféré

Ziehli, Karel 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Non au retrait de 3,5 pour cent de surfaces agricoles supplémentaires (lv. ct. 22.314), 2023 - 2024*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne.
www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 07.04.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Economie	1
Agriculture	1
Agriculture et protection de l'environnement	1

Abréviations

WAK-SR Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
WAK-NR Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats

CER-CE Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
CER-CN Commission de l'économie et des redevances du Conseil national

Chronique générale

Economie

Agriculture

Agriculture et protection de l'environnement

INITIATIVE D'UN CANTON
DATE: 21.09.2023
KAREL ZIEHLI

Le **canton de Genève** demande au Parlement de **reconsidérer la décision de consacrer un minimum de 3.5 pour cent des terres d'assolement à la promotion de la biodiversité** dans l'agriculture. Le parlement genevois est d'avis que la mise en place d'une telle mesure est insensée, alors que la situation en Ukraine représente un danger pour l'approvisionnement agricole. 2000 tonnes de blé ne pourraient pas être produites sur le seul territoire genevois. Une majorité de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-CE) ne partage pas le même constat quant à la situation de crise, celle-ci faisant remarquer qu'aucun problème notable n'est apparu jusqu'à présent. De plus, la biodiversité est garante d'une bonne production agricole, d'où la nécessité de la préserver. Tirer un trait sur cette mesure ne constitue pas une solution, la commission étant de l'avis que les leviers d'action sont plus grands du côté du gaspillage alimentaire et de la reconversion des terres utilisées aujourd'hui pour les fourrages, en cultures alimentaires pour les humains.

En chambre, le rapporteur de la majorité, Martin Schmid (plr, GR), a rappelé les nombreuses tentatives pour s'attaquer à cette mesure. Toutes ont échoué au Conseil national (dont les Mo. 22.3610 et Mo. 22.3567). Il est, de plus, de l'avis que l'outil parlementaire utilisé n'est pas le bon. En effet, une initiative déposée par un canton a le pouvoir de modifier la loi, alors qu'il s'agirait dans ce cas de modifier une ordonnance. Défendant la minorité, Peter Hegglin (centre, ZG) a insisté sur la nécessité d'un revirement de la politique agricole qui doit à nouveau s'orienter vers la production et non plus l'écologisation. L'initiative du canton de Genève n'a été soutenue que par 13 sénatrices et sénateurs, alors que 27 d'entre elles et eux s'y sont opposés.e.s.

Une semaine plus tard, la chambre haute acceptera toutefois une motion demandant de repousser cette mesure d'une année.¹

INITIATIVE D'UN CANTON
DATE: 16.01.2024
KAREL ZIEHLI

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (**CER-CN**) **rejette à son tour l'initiative cantonale genevoise** (par 12 voix contre 8 et 4 abstentions) qui demande un abandon de la mesure obligeant les agricultrices et agriculteurs à dédier **3.5 pour cent** de leurs meilleures terres à la **promotion de la biodiversité**. La motion 23.3846, récemment acceptée par le Parlement, permettra, selon la CER-CN, de répondre aux dernières questions liées à la mise en œuvre de cette mesure. En outre, elle ne souhaite pas de changement de direction à ce sujet. C'est maintenant à la chambre du peuple de se prononcer sur cette initiative déposée par le canton de Genève.²

1) AB SR, 2023, S.876 ff. ; Rapport CER-CE du 17.8.23

2) Communiqué de presse CER-CN du 16.1.24